

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

N° de la
résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE Joseph-Poitevin, Granby**

**Procès-verbal de la troisième séance du conseil d'établissement tenue le
11 décembre 2017 à 19 h 00 à l'école Joseph-Poitevin.**

ÉTAIENT PRÉSENTS

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| Houle, Martine | Substitut au comité de parents |
| Gingras, Stéphanie | Parent |
| Lalonde, Marie-Josée | Parent |
| Lecourtois, Marc | Président |
| Arsenault, Colette | Enseignante |
| Pétrin, Josée | Enseignante |
| Perron, Nathalie | Enseignante |
| Rochon, Julie | Enseignante |
| Villeneuve, Karine | Service de garde |

ÉTAIENT ABSENTS :

| | |
|------------------|-------------------------------|
| Huard, Mélanie | Déléguée au comité de parents |
| Lambert, Mélanie | Parent |
| Bastille, Ronald | Enseignant |

PARTICIPE ÉGALEMENT

| | |
|---------------|------------|
| Dubé, Pascale | Directrice |
|---------------|------------|

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h

Le président, monsieur Marc Lecourtois, constate le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Lecourtois, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout d'un point décision concernant la confirmation à l'égard des mesures budgétaires dédiées et protégées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2017 ET SUIVIS

Il est proposé par madame Marie-Josée Lalonde, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 7 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

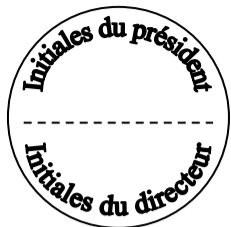
Suivis :

- 708.33\$ pour les tirelires.
- Pour les cibles pour l'hiver, on pourrait fabriquer des cibles fabriquées par des parents ou projets à l'intérieur de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20CE1718-20

20CE1718-21



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE

La direction présente le budget révisé de l'école de l'année 2017-2018.

ALLOCATIONS DÉDIÉES

- Acquisition de livres et de documentaires
Un montant de 5818\$ pour des livres.
- Aide individualisée
Un montant de 7763\$ pour de l'aide directement aux classes avec l'ajout d'enseignants.
- IEPS (mesure 30170)
(Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire)
Un montant de 10387\$ réparti de la façon suivante :
 - Libération EHDAA
 - Formation
 - Matériel EHDAA
 - Ajout 4h TES
 - Ajout aide-secrétariat
 - Toute autres mesures pouvant optimiser le fonctionnement de l'école.
- Partir du bon pied (mesure 15025)
Un montant de 22688\$ réparti de la façon suivante :
 - Accompagnement des enseignants
 - Ajout d'enseignants
 - Ajout de TES
 - Aide aux devoirs ciblée
- Saines habitudes de vie – primaire
Un montant de 772\$ pour les activités du 3^e cycle pour le sport.
- Soutien prévention de la violence
Un montant de 333\$ réparti de la façon suivante :
 - Achat de matériel pour la mise en place de la démarche de résolution de conflits
 - Accompagnement du personnel pour l'intervention positive

20CE1718-22

Il est proposé par madame Stéphanie Gingras, et résolu :

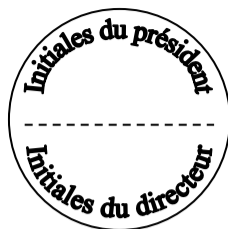
QUE le budget soit adopté tel que présenté avec l'ajout d'un commentaire à la fin du budget qu'il y a un 100 000\$ qui devrait revenir à l'école qui est la valeur initiale investie de la part de l'école pour la maison de la rue St-Hubert lors de l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

20CE1718-23

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Il est proposé par madame Martine Houle et résolu :

Que le conseil d'établissement de l'école Joseph-Poitevin confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15021, 15022, 15025, 15031, 15103, 15170.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 MODIFICATION À UNE ACTIVITÉ DE 1^{RE} ANNÉE

Il était prévue une activité de poterie qui sera remplacée par Constance Sévigny qui fera du vitrail poussé.

20CE1718-24

Il est proposé par madame Colette Arsenault, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 APPROBATION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE (COMITÉ RESPECT)

Les membres du conseil d'établissement ont reçu un courriel avec le plan de lutte pour contrer la violence il y a quelques jours.
La direction explique le document et répond aux questions.

20CE1718-25

Il est proposé par madame Nathalie Perron, et résolu :

QUE le plan de lutte soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

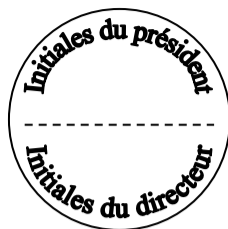
Madame Karine Villeneuve mentionne que le service de garder pourrait s'occuper des cibles possibles pour la cour d'école.

7. COMITÉ DE PARENTS

Madame Mélanie Huard est absente : remis à la prochaine rencontre.

8. COUP DE COEUR

Bravo pour la campagne de financement de la part de Stéphanie Gingras.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Joseph-Poitevin

9. INFORMATION DE LA DIRECTION

9.1 MENU CAFÉTÉRIA

La direction explique les changements au menu. Il y a eu des changements au menu de la cafétéria par souci de rentabilité. Des repas n'étaient pas populaires ont alors été changés.

9.2 ACTIVITÉS ÉCOLE

Activités de l'école : 2 activités multi-âges ont été effectuées dans les derniers jours.

Activité fierté : les enfants déposent des billets de fierté aux enfants pour des bons coups qu'ils reçoivent de la part des adultes de l'école.

Dans les prochains mois, il y aura des ateliers sur le respect (anti-intimidation) pour les enfants et les parents recevront des envois dans les prochains jours.

10. OPP

Suggestions de l'OPP :

Idées de cinéparc extérieur à la fin de l'année avec 1\$ pour les enfants avec les frères et sœurs. Amener une boîte de conserve pour offrir à SOS Dépannage pour sensibiliser les enfants à aider les personnes dans le besoin.

Party de St-Valentin de soir : danse... faire participer la classe de 6ième année de madame Josée Pétrin pour décorer. Demander de l'argent pour par la suite investir dans un projet pour l'école (ex : stylos...).

Faire un banc de l'amitié pour que l'enfant sans amis peut s'asseoir et d'autres enfants peuvent venir le voir.

Mettre des messages positifs permanents sur les murs de l'école : faire un rapporteur d'angle sur le plancher pour que les enfants puissent apprendre les degrés.

Diner Hot-dog en fin d'année scolaire.

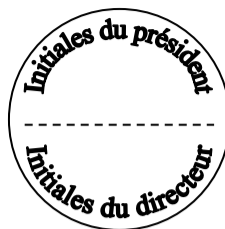
Haie d'honneur pour les 6ième année et les maternelles.

Carnarable en février : avoir des bénévoles pour la 6ième année. Madame Josée Pétrin aimerait avoir de l'aide (4 parents).

Madame Nathalie Perron mentionne qu'elle aurait besoin de parents pour le 22 décembre pour les ateliers pour la journée de Noël. Un spectacle de Noël aura lieu le mercredi, on suggère que les enfants amènent une boîte de conserve pour offrir à S.O.S dépannage.

Suggestion de pique-nique à la fin de l'année avec les parents.

Madame Pascale Dubé adore les projets de contre-marche, promotion sport-art, haie d'honneur, banc de l'amitié... Elle souligne que certaines activités peuvent avoir un impact sur la participation du personnel de l'école ou encore doivent respecter les politiques de la commission scolaire. Par exemple, les activités de soirs (les enseignants ne sont pas obligés d'être présents), les hot-dogs ne sont pas acceptés par la politique alimentaire de la CSVDC.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

11. CAMPAGNE DE FINANCEMENT : SUIVI

Monsieur Marc Lecourtois mentionne que les profits approximatifs sont de : 6 592.50\$, ce qui représente environ la moitié de ceux de l'an dernier.

On demande d'ajouter le point suivi au prochain CE pour discuter de la campagne de financement.

12. POINT DE DISCUSSION

12.1 ANGLAIS INTENSIF

Retour sur la discussion du dernier CE pour savoir si d'autres personnes ont des suggestions. Madame Pascale Dubé mentionne que le pouls du CE était de garder les 2 classes de 6ième année comme elles sont présentement mais de mousser la classe sport/arts pour augmenter la visibilité de cette classe. Il y a eu certains enfants non-choisis pour la classe anglais et les familles étaient insatisfaites.

Suggestion de faire une révision de tous les groupes en février 2018.

12.2 DÉBARCADÈRE

Madame Marie-Josée Lalonde se demandait si des plans avaient déjà été faits pour l'aménagement de la rue St-Hubert avec un débarcadère pour les parents qui ne font que déposer les enfants sans débarquer.

Madame Marie-Josée Lalonde suggère de communiquer avec Monsieur Stéphane Giard, le représentant du quartier à savoir s'il est disponible pour venir nous rencontrer.

12.3 ENTRÉE TECHNIQUE

Madame Martine Houle doit quitter alors le point est reporté à la prochaine réunion ou en mars.

13. CORRESPONDANCE

Madame Pascale Dubé dépose au président le document « Pour une école riche de tous ses élèves ».

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La direction de l'école rappelle la date de la prochaine assemblée qui aura lieu lundi le 5 février 2018 à 18 h 30.

Il est proposé et résolu :

QUE la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc Lecourtois, Président

Pascale Dubé, Directrice

20CE1718-26